

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-licenciement.html>



# Pays de la Loire : licenciement économique à la DRAAF

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### **...la conséquence des politiques d'austérité**

La CCPR réunie le mardi 28 avril 2015 a examiné la situation d'une de nos collègues. Et malgré ce que pourra en dire l'administration, il s'agissait bien d'un licenciement pour des raisons économiques et un licenciement au sein des services de la [DRAAF](#).

Car même si la présentation qui en a été faite ce jour là est celle d'un licenciement au sein de l'EPLNantes-Terre Atlantique...la situation (on pourrait dire le montage budgétaire) était factice et notre collègue travaillait bien pour le Service Régional de Formation et de Développement (d'ailleurs son bureau ne se situait-il pas à la DRAAF ? Son poste n'était-il pas le 72-18, n'y était-elle pas chargée de communication de l'enseignement agricole public ?)

C'est un fait établi, l'agent concerné, travaille pour la DRAAF et l'ensemble de la communauté éducative. Déjà, l'État qui poursuit sa casse du service public, s'était désengagé de sa mission de communication et ne finançait plus ce poste. Il avait déjà renvoyé à la charge des [EPL](#) son financement.

Et c'est donc sur un licenciement que nous avons eu à nous prononcer le 28 avril dernier.

Alors que le travail réalisé par notre collègue est reconnu de tous : des établissements et des réseaux avec lesquels elle collabore régulièrement...

Alors que le besoin en communication pour l'ensemble et chacun des établissements agricoles publics ligériens est plus que jamais indispensable

Alors que le Conseil Régional a reconnu, lui même (en proposant notamment de s'y associer) qu'une communication notamment sur les filières générales et technologiques des EPL ligériens était indispensable

Les besoins en communication dont nous parlons ici sont bien ceux de la DRAAF des Pays de la Loire.

C'est donc sur la destruction d'un emploi que nous avons eu à nous prononcer. Il s'agissait bien là d'un acte violent. Le licenciement d'une collègue.

Comment comprendre qu'on licencie un agent dont on a reconnu les capacités ?

Comment comprendre que les services académiques de l'enseignement agricole public ligérien dont la charge est notamment de faire connaître et de promouvoir l'enseignement agricole public supprime ce poste ?

Comment comprendre ce licenciement alors que l'ensemble de la communauté éducative travaille à un PREAP (dont une action clairement identifiée est la communication) ?

**Si ce n'est reconnaître qu'il s'agit d'un licenciement économique au sein d'une DRAAF qui n'a plus les moyens de ses missions,**

**Si ce n'est reconnaître qu'il s'agit là de la conséquence directe de la politique d'austérité menée par le gouvernement**

**Si ce n'est reconnaître que le Ministère de l'agriculture n'a même plus les moyens d'assurer sa politique de communication**

Alors que chaque jour dans notre région, des établissements des deux composantes de l'enseignement agricole

## Pays de la Loire : licenciement économique à la DRAAF

---

privé bafouent le code rural (en ne mentionnant pas leur caractère privé) dans leurs publicités de plus nombreuses, la communication de l'enseignement agricole public sortirait décimé par une telle décision.

Nous constatons pour conclure qu'à l'issue des échanges lors de cette [CCP](#), que les arguments énoncés ci-dessus et qui furent les nôtres ont été globalement partagés...Ainsi si les représentants du SNETAP-[FSU](#) et [CGT](#) (et un agent de l'EPL Nature de La Roche sur Yon) ont unanimement voté contre ce licenciement. Les représentants des Directeurs des EPL se sont quant à eux abstenus (!) L'avis de la Commission Consultative Paritaire Régionale des personnels ACB des EPL publics des Pays de la Loire concernant ce licenciement est donc NEGATIF !

Nous demandons donc au Directeur de l'EPL de Nantes Terre Atlantique, aux Directeurs des EPL ligériens et aux services de la DRAAF de revenir sur leur décision, de maintenir le poste de notre collègue, de maintenir la mission de chargé régional de la communication.

Les représentants SNETAP-FSU/[SYAC-CGT](#)  
CCPREA des Pays de la Loire